

DONNÉES PERSONNELLES NUMÉRIQUES

Quels enjeux ? Quelles protections ?



Savez-vous à quoi servent les données personnelles que nous délivrons sur les sites Internet que nous visitons ? Nos coordonnées, nos identifiants numériques, l'adresse IP de nos outils informatiques, nos numéros de CB, notre géolocalisation et, surtout, nos pôles d'intérêt, nos marques préférées, nos achats et abonnements. Toutes ces informations sont en fait recueillies, monétisées et analysées, grâce à des algorithmes, par

l'industrie numérique. Des entreprises qui, aujourd'hui, comptent parmi les plus valorisées au monde sur les marchés financiers.

Nos traces, une manne

Nos données sont utilisées par les sites ainsi que plateformes, par exemple, pour nous envoyer des publicités en rapport avec nos recherches. Bien plus grave, les données de millions d'internaute, aux USA et en Grande Bretagne, ont été utilisées à des fins politiques lors de scrutins électoraux. Notre navigation sur le Web laisse des traces qui, additionnées à d'autres, acquièrent une valeur marchande. Selon certaines études, le marché des données des internautes européens devrait atteindre 80 milliards d'euros cette année. Une manne que nous concédons sans sourciller. Ou presque...

La CNIL veille au grain

Cela fera deux ans, en mai, que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur en France. Il impose aux entreprises d'appliquer des règles précises en matière de protection des données des personnes. La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) un an après l'arrivée du RGPD, constatait un record des plaintes de particuliers pour non-respect de règlement (11 900 plaintes, +30%). Pour la CNIL, l'arrivée du RGPD a marqué une forte prise de conscience des enjeux liés à la protection des données. En avril 2019, selon l'IFOP, 70% des Français se disaient plus sensibles à cette problématique. Mais est-ce grâce au RGPD ou en lien avec les scandales type « Cambridge Analytica » qui a vu la récupération illégale de 87 millions de profils Facebook ?

RGPD utile, mais suffisant ?

Depuis le RGPD, lorsque nous visitons un site pour la première fois, il nous est ainsi demandé de prendre connaissance et d'accepter les conditions de traitement de nos données. Cette acceptation est indispensable par exemple, si nous voulons réaliser un achat. L'information qui nous est destinée a alors pour objectif de nous rassurer quant au respect de notre vie privée. Certes, elle est réglementaire et utile, mais ce cadre législatif est-il suffisant pour éviter aux internautes d'alimenter une industrie dont la technologie et les enjeux dépassent les avancées du droit ?

Michèle BERZOSA

L'AVIS D'INDECOSA-CGT

Le RGPD a donné des droits aux consommateurs. Tout d'abord celui à l'information. Le responsable du traitement des données – le site ou son prestataire – doit informer l'internaute du traitement qui lui réserve. Notamment les objectifs de la collecte (réalisation de l'achat, prospection commerciale etc.) et la durée de conservation. Il informe ensuite l'internaute sur ses droits : accès à ses données ; rectification ; opposition, limitation du traitement ou effacement ; ainsi que le droit à la portabilité. En cas de non-respect des règles, les consommateurs ne doivent pas hésiter à engager un recours auprès de la CNIL.

Contacts : indecosa@cgt.fr et indecosa.cgt.fr